MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

-=-=-=-

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT DE L'ETAT

-=-=-

Ouagadougou le,3 0 MAI 2023

DIRECTION DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

N° 23 - 00 6 6 0 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabé est informé de l'ouverture d'un concours direct pour le recrutement de deux cent vingt (220) élèves Professeurs certifiés des collèges d'enseignement général et technique, à former à l'Ecole Normale Supérieure (ENS), au profit des Ministères et Institutions, dans le centre unique de Ouagadougou, session de 2023.

Le nombre de postes à pourvoir est reparti conformément aux tableaux ci-dessous :

I- Enseignement Secondaire Général: 200 places

Professeurs certifiés des collèges d'enseignement général selon les options suivantes :

<u>Tableau 1</u>: Niveau de recrutement : **DEUG II ou L2 du système LMD.**

N° d'ordre	Discipline	Nombre de postes à pourvoir	
1 ·	Français/Anglais	40	
2	Français/Histoire-Géographie	40	
3	Maths/SVT	60	
4	Maths/PC	60	
TOTAL		200	

II. Enseignement Secondaire Technique et Professionnel : 20 places

Professeurs certifiés de collèges d'enseignement technique et professionnel

<u>Tableau 2</u>: <u>Niveau de recrutement</u>: **DUT/BTS/DTS/L2/DEUG II**.

Disciplines	Nombres de postes
Construction Mécanique	7
Fabrication mécanique	6
Génie civil construction métallique	7
TOTAL	20

A-CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les personnes des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgées de dix-huit (18) ans au moins et de trente-sept (37) ans au plus au 31 décembre 2023, titulaires du diplôme requis à la date de clôture des inscriptions à ce concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi sont :

- avoir une acuité visuelle normale ou après correction s'il y a lieu;
- n'être atteint ni de surdité ni de bégaiement.

Les personnes déjà intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours, ayant subi l'enrôlement biométrique pour l'intégration à la fonction publique ou déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

I. Enseignement Secondaire Général

Sont autorisés les candidats titulaires des diplômes requis selon le tableau ci-après :

Emploi	Options	Niveau de recrutement	
		DEUG II ou L2 dans les filières de formation suivantes :	
Professeurs certifiés de collèges d'enseignement général	Français/Anglais	Lettres modernes, linguistique ou en Anglais ou de tout autre diplôme reconnu équivalent	
	Français/Histoire-géographie	Lettres modernes, linguistique, Histoire ou Géographie ou de tout autre diplôme reconnu équivalent	
	Maths/SVT	Mathématiques ou sciences de la vie et de la terre ou de tout autre diplôme reconnu équivalent	
	Maths/PC	Physiques ou en Chimie ou Mathématiques ou de tout autre diplôme reconnu équivalent	

II. Enseignement Secondaire Technique et Professionnel

Sont autorisés les candidats titulaires des diplômes requis selon le tableau ci-après :

Emploi	Disciplines	Diplômes
Professeurs		BTS/DUT/DTS en Génie mécanique ou de tout
certifiés de	Construction Mécanique	autre diplôme reconnu équivalent
collèges	Eshrication Mécanique	BTS/DUT/DTS en Génie mécanique ou de tout
d'enseignement	Fabrication Mécanique	autre diplôme reconnu équivalent
_		BTS/DUT/DTS en Génie civil construction
technique et	Génie civil construction	métallique ou de tout autre diplôme reconnu
professionnel	métallique	équivalent

B- INSCRIPTION SUR LA PLATEFORME

Les dossiers de candidature sont reçus exclusivement sur la plateforme d'inscription en ligne e-concours, à l'adresse <u>www.econcours.gov.bf</u> ou par téléchargement de la version mobile Android de l'application eConcoursBF (disponible sur le site <u>www.econcours.gov.bf</u>), du 05 juin à 00h 00mn au 14 juin 2023 à 23h 59mn.

C- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats seront déclarés admissibles par ordre de mérite et leur admission ne sera définitive qu'après la validation de leurs dossiers, dans la limite du nombre de postes à pourvoir

Les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers à la **Direction Générale des Examens et Concours (DGEC).**

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, datée et signée par le candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone et le centre de composition;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation, ou de l'attestation indiquant la validation du niveau L2 du système LMD;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport en cours de validité ;
- un certificat de visite et de contre-visite revêtu d'un timbre fiscal de 300 francs CFA et datant de moins de trois (03) mois, attestant que le candidat a une acuité visuelle normale ou après correction et n'est atteint ni de surdité ni de bégaiement.

Tout dossier incomplet ou non conforme sera rejeté.

Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires.

D- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Le concours comporte deux (02) phases : une phase écrite et une phase orale.

Seuls les candidats admissibles subiront la phase orale.

1°) La phase écrite d'admissibilité se déroule selon les horaires ci-après :

- 07h30 à 11h30 : épreuve de spécialitécoef : 4
- 12h30 à 14h30 : culture généralecoef : 1

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Les candidats aux options Mathématiques/Physique-Chimie, Mathématiques/Sciences de la Vie et de la Terre, Français/Anglais, Français/Histoire-géographie et ceux aux options Histoire-Géographie et Physique-Chimie sont informés qu'ils composent dans chacune des spécialités.

2°) L'épreuve orale consiste en un entretien devant un jury. Toute note inférieure à 10/20 aux épreuves orales est éliminatoire.

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport ayant servi à l'inscription.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ou du passeport ne sont pas acceptées.

La durée de la formation est de vingt-quatre (24) mois.

Tout candidat admis qui ne se serait pas présenté à l'école de formation quinze (15) jours après la date de la rentrée sera déclaré défaillant et remplacé par un candidat de la liste d'attente, suivant le classement par ordre de mérite.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle ils sont intégrés dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

Les date et lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre d'Etat et par délégation

le Secrétaire Général

Hamidou SAWADOGO

Officier de l'Ordre de l'Etalon